

2^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

à 20 HEURES 30

Matière de l'acte : DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

Sous-matière de l'acte : 8.8 Environnement

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Date de convocation :

Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le jeudi-vingt-un mars à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale ; LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRAC Valérie.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FRENE Eric procuration LAVASTE Norbert, MATHIEU Pierre procuration PLUTINO Antoine, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration JUSTAMOND Mireille, ARNAUD Jérôme procuration NADAL Laurent, BERTRAND Michèle procuration FRAC Valérie.

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil

Autorisation de signature d'une convention avec ABCEZE pour la pose et l'entretien d'un panneau pédagogique.

Le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Le Syndicat Mixte ABCéze, dans le cadre de ses missions de préservation de la ressource et en eau et des milieux aquatiques et de prévention du risque d'inondation, développe des actions de sensibilisation des habitants et des estivants à ce sujet.

Pour répondre à cet objectif de sensibilisation, le Syndicat a prévu de poser un panneau pédagogique en bord de cours d'eau, ici, Chemin d'Auzigue, aux abords de l'ancien lavoir.

Si le syndicat prend à sa charge la conception et la réalisation des panneaux, il est nécessaire de conventionner avec la commune pour la pose et l'entretien de ce panneau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'autorisation au Maire pour représenter la commune et signer la convention (Cf. annexe) de pose et d'entretien d'un panneau pédagogique aux abords de l'ancien lavoir situé chemin d'Auzigue avec le Syndicat Mixte ABCéze.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Certifiée exécutoire

Publiée ou notifiée le :

Le Maire,

Laurent NADAL



Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 030-213000763-20240321-D2024_015-DE